

<https://www.snetap-fsu.fr/Realiser-d-autres-missions.html>



Puis-je occuper une autre fonction dans l'EPL ?

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - AESH -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : samedi 8 février 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

QUESTION

Puis-je occuper une autre fonction dans l'[EPL](#) ?

RÉPONSE

Les [AESH](#) à temps incomplet peuvent occuper au sein du même établissement une autre fonction donnant lieu à un avenant au contrat de travail en vigueur. La durée de cet avenant peut être différente de celle du contrat (3 ans). L'avenant doit comporter une liste des missions, des horaires et du salaire de la fonction supplémentaire.

Voir aussi [cumul d'activité](#)